

## AGENDA « Sociétés »

### Dates importantes en un clin d'œil

<b>Mai 2019</b>	<b>Envoi 2<sup>ème</sup> courrier aux sociétés – par e-mail</b>
<b>15.08.2019</b>	<b>Début des inscriptions définitives</b>
<b>01.09.2019</b>	<p><b>Remise des œuvres non classées (8 mois)</b>            Les œuvres non classées doivent être déposées jusqu'à cette date en vue de leurs classifications auprès de l'ASM (Cf. l'art. 13 du règlement cantonal).</p> <p><b>Pour les tambours auprès de la CCT, jusqu'au 15.11.2019 (6 mois)</b></p>
<b>12.10.2019</b>	<p><b>Tambours – séminaire CCT</b>            (après-midi de déchiffrage des pièces imposées)</p>
<b>31.10.2019</b>	<p><b>Fin des inscriptions et dépôts des morceaux libre choix / concours parade</b>            Selon les art. 13 et 15 du règlement, les données doivent être remises au CO jusqu'à cette date.</p>
<b>31.01.2020</b>	<p><b>Inscription à la journée d'information du 15.02.2020</b>            L'invitation et l'inscription parviendront sous forme électronique.</p>
<b>31.01.2020</b>	<p><b>Commande du nombre des cartes de fête</b>            Elles seront facturées aux sociétés participantes au début avril 2020.</p>
<b>31.01.2020</b>	<b>Envoi des partitions au CO</b>
<b>15.02.2020</b> <b>Bicubic, Romont</b>	<p><b>Journée d'information et distribution de la pièce imposée</b>            Les sociétés absentes ce jour-là, recevront les documents par la poste dans le courant de la semaine suivante. Les sociétés sont responsables de fournir un commissaire qui sera présent à cette journée.</p>
<b>01.03.2020</b>	<b>Publication des horaires définitifs des concours</b>
<b>31.03.2020</b>	<b>Dernier délai pour modifications des cartes de fête</b>
<b>01.04.2020</b>	<b>Envoi de la facture des cartes de fête, payable à 30 jours</b>
<b>mi-avril 2020</b>	<b>Envoi aux sociétés participantes des cartes de fête, des insignes et livrets de fête contenant toutes les indications détaillées.</b>